

Bienvenue à toutes et tous,

Je tiens dans un premier temps à vous remercier de votre présence ici, ce matin. Que vous vous soyez portés volontaires ou bien que vous ayez accepté notre proposition suite au tirage au sort sur les listes électorales, nous sommes heureux que vous ayez répondu à notre main tendue.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, il me paraît important de commencer cette séance en répondant à une question importante : pourquoi mettre en place un Conseil citoyen de la transition écologique ?

La participation citoyenne n'est pas qu'un vain concept à Nanterre. Depuis 1995, Nanterre porte la conviction que la démocratie représentative, rythmée par des élections, ne peut suffire à faire vivre une société démocratique. Il ne peut s'écouler six années sans que la notion d'intérêt général ne soit redébatu en-dehors des urnes. C'est de cette conviction que sont nés à Nanterre des dispositifs de participation citoyenne qui ont pris des formes multiples.

Nous sommes par exemple hébergés aujourd'hui par l'Agora, un des lieux phares de cette participation et aujourd'hui en pleine restructuration.

Des conseils de quartier ont été mis en place de manière à rapprocher la ville au plus près de ses habitants dès 1977. Et parce que certains sujets dépassent les frontières de ces quartiers, nous avons tenté d'animer des commissions extra-municipales au mandat précédent sous divers formats.

La participation citoyenne, ce sont aussi les budgets participatifs. En 2021, plus de 3 700 Nanterriens ont participé à ce dispositif dont une partie croissante des projets sont en lien avec l'environnement : végétalisation, jardins partagés, abris vélo...

Aujourd'hui et dans la continuité de l'expérience que nous avons de la participation citoyenne, cet arsenal s'enrichit du Conseil citoyen de la transition écologique.

Mais, me direz-vous, pourquoi mettre en place un conseil citoyen sur ce sujet en particulier ?

La genèse de ce lieu vient de ce que nous savons des crises environnementales et de leurs conséquences actuelles et futures à Nanterre comme ailleurs en France. Comme tant d'autres villes, Nanterre doit composer avec les impacts du dérèglement climatique, de l'effondrement de la biodiversité et des crises sociales et économiques qui leur sont liées.

En tant que collectivité, nous n'avons pas d'autre choix que de lutter contre ces phénomènes. Nous n'avons pas le choix de ne pas protéger les habitants des intempéries exceptionnelles, qui bientôt ne le seront plus, de la pollution de l'air ou des vagues de chaleur.

Nous n'avons pas non plus le luxe d'attendre que l'Etat ou les organisations internationales prennent les dispositions nécessaires pour lutter contre ces crises. Ou pour lutter contre les inégalités qui sont accentuées par cette instabilité climatique.

Nanterre doit donc se saisir pleinement de ce sujet en sachant que nous sommes dans un espace métropolitain singulier. De fait, j'irai même plus loin en affirmant que la transition écologique prend une ampleur à même de réinterroger le développement des villes et des sociétés.

En la matière, Nanterre ne part pas de rien. En 2007 déjà, et cinq ans avant que la démarche ne soit rendue obligatoire, nous avons adopté notre premier Plan Climat Energie Territoire, un plan d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et adapter la ville au dérèglement climatique.

La Ville a depuis réduit son empreinte carbone, liée à la consommation d'énergie du patrimoine communal, de 38% en 8 ans. Nous nous sommes aussi engagés dans deux démarches pionnières en matière d'action juridique et climatique : le contentieux contre la multinationale Total et la bataille juridique au sein du collectif des maires anti-pesticides.

Mais l'ampleur des défis environnementaux repousse sans cesse les limites de ce que nous pouvons et de ce que nous devons faire. C'est de cette conviction qu'est né le programme municipal de l'équipe actuelle qui fait de la transition écologique un axe à part entière. Ce programme qui constitue notre feuille de route d'ici 2026 propose des actions ambitieuses pour le vélo, pour la transition alimentaire, pour la nature en ville, pour la réduction déchets et bien d'autres choses encore.

Vous vous demandez peut-être maintenant : pourquoi mettre en place un Conseil citoyen de la transition écologique, puisque nous avons déjà défini la feuille de route pour Nanterre sur ce mandat ?

Il y a sans doute parmi vous autant d'opinions sur la transition écologique, sur son rythme, sur sa mise en œuvre, qu'il n'y a de personnes dans cette salle. Certains d'entre vous pensent sans doute que la ville ne va pas assez loin, pas assez vite. D'autres estiment peut-être au contraire que nous allons trop vite, ou que nous priorisons les mauvaises actions.

C'est cette diversité d'approches que nous souhaitons, que nous avons même recherchée dans ce Conseil. Il serait illusoire de prétendre que nous, en tant qu'élus, savons tout ce qu'il y a à savoir et comprendre de la transition écologique. Ou de ce qu'elle représente pour les Nanterriens.

Plus que tout autre sujet peut-être, la préservation de notre environnement passe par une multitude de changements, individuels et collectifs. En participant à ce Conseil, vous nous incitez à remettre

en débat ce que nous prenons pour acquis et vous enrichissez nos actions de votre vision.

Dans le cadre de ce Conseil, vous pourrez exprimer vos avis sur des sujets en lien avec la compétence de la ville, autrement dit ceux sur lesquels nous avons une prise directe. Mais nous aurons aussi l'occasion de vous solliciter sur des sujets extra-municipaux et sur lesquels l'avis de la ville est demandé. Par exemple, lors du Conseil municipal de lundi, nous délibérerons sur l'extension du métro 15 à Nanterre. Si le Conseil avait été là, nous aurions sollicité votre avis sur ce sujet.

Vous aurez remarqué que le Conseil citoyen de la transition écologique est hybride : à terme, il sera composé pour moitié d'habitants de Nanterre : dix tirés au sort sur les listes électorales et dix tirés au sort sur une liste de volontaires. L'autre moitié sera constituée de dix associations, de cinq personnalités qualifiées qui ne sont pas encore présentes parmi nous, de deux membres du Conseil municipal des jeunes, et de quatre élus de la majorité et de l'opposition.

Intégrer toutes ces composantes de la société civile nous a paru fondamental. Nous avons un profond respect pour les associations de la ville, et pour l'expérience des personnalités qualifiées, qui ont fait de l'écologie leur cœur de métier ou d'engagement militant.

Mais, d'expérience, je sais que ce Conseil ne peut fonctionner dans la durée que si les échanges se structurent autour de la parole des habitants.

Personne ici n'attend de vous que vous soyez experts du climat. Si ç'avait été le cas, nous aurions organisé un séminaire avec des universitaires.

Ce que nous attendons de vous, c'est votre regard, votre opinion, vos avis et vos recommandations sur les actions de la ville en tant

qu'habitants de Nanterre. En vous déplaçant en ville, en vous rendant le dimanche au parc André-Malraux, en faisant vos courses au Leclerc, vous avez une expertise de votre ville et de votre quartier qu'aucun universitaire ne saurait nous apporter.

Pour garantir cette place centrale à votre parole, il nous faudra, à tous, faire des efforts et constamment requestionner notre positionnement. Le règlement intérieur du Conseil permettra de garantir ce fonctionnement.

Mais comme le démontrent les précédentes expériences de participation citoyenne, les efforts ne suffisent pas toujours. C'est un métier que de savoir construire des échanges en accordant toute leur place aux citoyens. C'est pourquoi nous avons engagé l'association de l'agence d'urbanisme Ville Ouverte et de la coopérative Les Maisons de l'Intelligence Collective pour nous aider à faciliter les échanges et à façonner cette instance avec vous.

Je finis mon intervention en évoquant une autre mission importante de ce lieu. Il s'agit de la gestion de la bourse de la transition écologique, un engagement phare de l'équipe municipale. Il s'agit d'une bourse dotée de 100 000 euros annuels qui viendra tout au long du mandat aider la mise en place de projets innovants et expérimentaux pour la transition écologique.

Elle se distingue des budgets participatifs en ce que l'enveloppe aidera des projets innovants et d'une ampleur inédite.

Elle se distingue aussi des budgets participatifs en ce que sa gestion sera dévolue au Conseil citoyen de la transition écologique. Autrement dit, vous ici présents.

C'est une aventure fascinante qui débute ici aujourd'hui. Je souhaite conclure en réitérant ma volonté, et celle des élus présents, de faire de ce Conseil un lieu riche en débats, dans le respect des uns et des autres.